

CONSEIL MUNICIPAL

5 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois de février à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAVAU Michel, Maire,

Présents : Libaud Marie-Renée – Roux Muriel – Pasquereau Anaïs
Lavau Michel – Alletru Joseph-Marie – Cornuault Charles – Picarello Michael – Plée Thierry – Lefèvre Estèphe

Absent : Yves Hannard donne pouvoir à Charles Cornuault
Anthony Rager
Secrétaire de séance : Anaïs Pasquereau

✍ Approbation du compte rendu de séance du 20 novembre 2017 : approuvé - aucune observation

2018-02-01 – SyDEV - Travaux de maintenance d'éclairage public 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la contribution annuelle pour les travaux de maintenance de l'éclairage public 2018.

La participation de la commune aux travaux d'entretien d'éclairage 2018 s'élève à 1 234.64€ pour 92 points lumineux, 1 forfait de 3 visites et 1 visite complémentaire.

Afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation de l'éclairage public, le Sydev propose une convention annuelle unique pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum défini.

- le Sydev engage automatiquement les travaux de rénovation dans la limite du montant budgétaire
- à chaque commande, il en informe la collectivité et envoie un avis des sommes à payer
- en cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité

Proposition du montant budgétaire de la convention annuelle unique :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2018	2 000.00 €	2 400.00 €	2 000.00 €	50.00 %	1 000.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte la contribution annuelle telle que présentée ci-dessus.
- Autorise le maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières

2018-02-02 – Ecole – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la classe découverte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école organise une classe découverte à Longeville-sur-Mer du 5 au 6 avril 2018.

Le budget prévisionnel est détaillé comme suit :

Coût total du voyage	3 030 € (108 € par élève)
Aide de l'APEL	1 380 €
Reste à payer pour 28 élèves	1 650 €
Montant à charge par élève	59 €

Par courrier en date du 20 décembre, l'école sollicite une subvention pour aider les familles à supporter le coût de cette activité.

Monsieur le Maire propose au conseil de subventionner exceptionnellement une partie du reste à payer de cette sortie.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité,

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 25 € par élève pour aider les familles dans le cadre de la classe découverte.

Ce montant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2018 et ajusté sur le nombre définitif des élèves participant à la sortie.

2018-02-03 - APEL – Demande subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association APEL de St Martin-Lars sollicite une subvention afin de les aider dans le financement de la location de la salle polyvalente de Ste Hermine pour leur soirée organisée le 21 octobre 2017.

En effet, pour une question d'organisation, l'association a réservé une salle à capacité plus importante. Le tarif de cette salle est de 645 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle correspondant à 50% du tarif de location de la salle.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention,

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle correspondant à 50% du coût de la location de la salle à l'APEL de St Martin-Lars, soit un montant de 322.50 €.

Ce montant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2018.

2018-02-04 – Acompte de la subvention 2018 à l'OGEC de St Martin-Lars

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'OGEC de St Martin Lars demande le versement d'un acompte de la subvention du contrat d'association allouée sur le budget primitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une avance de 40 % de la subvention 2018 à l'OGEC de St Martin-Lars, soit un montant de 6 604 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de verser un acompte de 6 604 € de la subvention 2018 du contrat d'association à l'OGEC de St Martin-Lars avant le vote du budget primitif.

3. Demande d'un abri bus au lieudit le Poteau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Mr Fleuret sollicitant un abri bus au lieudit le Poteau.

Cet arrêt étant situé hors agglomération et sur une route départementale, Monsieur le maire propose de demander l'avis de l'agence routière départementale pour le positionnement de l'abri et éventuellement revoir le lieu de l'arrêt de car.

- *Après échange, le conseil municipal*

- *émet un avis favorable à la mise en place d'un abri bus au lieudit le Poteau si les modalités techniques le permettent (ne souhaite pas un abri du conseil départemental)*
- *accepte de demander l'avis de l'agence routière départementale pour modifier l'emplacement de l'arrêt de car comme indiqué sur le plan ci-dessus.*

4. Contrat de bail terrain Chevrier

Depuis 1975, la commune a un bail avec Mme Chevrier pour la parcelle ZS20. Ce bail a été fait pour les deux parcelles du terrain de foot, la commune a acheté la parcelle ZS 19 en 2007 (famille Auguin/Rivasseau), mais ce bail n'est plus valable pour payer le fermage. (La propriétaire étant décédée, le terrain est la propriété des consorts Chevrier).

Monsieur le maire propose soit de refaire le bail avec la famille Chevrier, soit de proposer aux propriétaires de nous vendre cette parcelle avant la mise en place du PLUi.

- *Le conseil municipal, après discussion, décide de refaire le bail pour la parcelle ZS 20 avec les consorts Chevrier.*

2018-02-05 – Politiques Contractuelles – Contrat Vendée Territoire – Autorisation de signature

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération VI-E 1 du Conseil Départemental du 23 septembre 2016 impulsant le dispositif de contrat Vendée Territoires en validant les principes généraux de la contractualisation à mettre en place avec les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée et la commune de l'Île d'Yeu ;

Vu la délibération VI-E 1 du Conseil Départemental du 2 décembre 2016 créant le cadre budgétaire de la politique départementale de contrats Vendée Territoire ;

Considérant que les contrats Vendée Territoires visent à soutenir un ensemble d'opérations : aménagement d'espaces publics, réalisation d'équipements sportifs ou culturels, développement des structures petites enfance, aménagement de sites touristiques, etc ;

Considérant qu'à travers ces contrats, la priorité est donnée aux opérations structurantes tout en conservant une part de l'enveloppe financière du Département à des opérations locales, portées par les communes ;

Considérant que La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a validé le diagnostic de territoire et ses priorités d'aménagement lors de sa conférence des Maires organisée le 10 juillet 2017 à Saint-Michel-en-l'Herm ;

Considérant la répartition financière validée par le bureau communautaire le 19 Octobre 2017 comme suit : 44% pour des projets intercommunaux, 7,7% pour des projets portés par la ville de Luçon, 48,3% pour des projets des 43 communes (selon la clé de répartition : 30% part forfaitaire + 50% population DGF 2017 + 20% potentiel fiscal) ;

Considérant qu'au vu de cette répartition et de ces enjeux, le Comité Territorial de Pilotage du territoire Sud Vendée Littoral s'est réuni le 16 novembre 2017 afin de sélectionner les opérations inscrites au contrat de territoire et de déterminer les modalités de répartition de l'enveloppe de 6 489 090 € du Département. La maquette financière jointe en annexe présente ainsi :

63 opérations sélectionnées :

- **Projets structurants du territoire : 36 opérations** dont
 - 4 projets intercommunaux
 - 11 projets inscrits dans un programme « Développement de l'offre en équipements scolaires et activités "Enfance-Jeunesse" »
 - 16 projets inscrits dans un programme, « Favoriser l'attractivité du territoire en embellissant les bourgs »
 - 3 projets inscrits dans un programme « Favoriser l'attractivité du territoire en développant l'offre en équipements sportifs »
 - 1 programme de voirie communale et intercommunale
- **Opérations en fonctionnement** : 4 projets
- **Projets communaux d'intérêt local** : 23 projets

Une enveloppe de 524.789 € sera affectée, à mi contrat, au moment de la clause de revoyure.

Considérant que les membres du conseil communautaire ont approuvé le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée lors de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre 2017 et ont autorisé Madame la Présidente de la communauté de communes à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- ✓ D'APPROUVER le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

6. Projet de salle associative : information

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'échange avec le CAUE et la Communauté de Communes pour les projets de la salle associative et demande au conseil de donner sa position :

Après discussion, le conseil municipal :

- *Décide d'abandonner) le projet de rénovation de la salle du patronage, mais propose de suivre le dossier du diocèse*
- *De faire la rénovation de la salle Henri IV par étape, en petites tranches et à moindre coûts*
- *De demander le transfert du dossier sur l'extension de la salle polyvalente dans le cadre du contrat Vendée Territoire et du contrat Région Territoire*
- *De demander à acheter le terrain près de la salle à Mr Lebeau*
- *Autorise le maire à effectuer les démarches concernant ce dossier*

Pacte Régional pour la Ruralité

L'aménagement de sécurité, l'amélioration centre-bourg et la rénovation du locatif sont éligibles aux fonds Régional de développement des communes.

Des devis complémentaires vont être demandés pour réalisés le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

7. Informations et questions diverses

- ✓ Courrier de Mme Poupet pour le soutien au cinéma le Tigre : demande de subvention

Le conseil est d'accord sur le principe de verser une subvention, il souhaite des renseignements sur la participation des autres communes

La décision sera prise ultérieurement.

- ✓ Proposition de vendre les parcelles aux agriculteurs dont la commune a un bail.

Le conseil autorise le maire à effectuer les démarches pour vendre les parcelles ZM 52 et ZI 14 aux locataires bailleurs.

Le conseil demande également la régularisation sur l'utilisation du fossé de remembrement cadastré ZL 40 par Mr Porcher de Longèves, soit par un bail ou la vente de la parcelle.

La séance est levée à 0h20
Le maire, Michel Lavau